

# Devenez chirurgien -dentiste des armées

Rejoindre le service de santé des armées, c'est exercer dans des circonstances exceptionnelles un métier passionnant au plus près des combattants.

## Le métier de chirurgien-dentiste militaire



### Affectations possibles

Le chirurgien-dentiste militaire bénéficie d'un parcours de carrière qui l'amène à exercer en régiment, sur un bâtiment de la Marine, sur une base aérienne ou dans un hôpital militaire au profit des forces armées.



### Missions

En métropole, il prépare les militaires par la prévention et les soins dentaires. En opération à l'étranger, il soigne les militaires en antenne médicale. Il accompagne également à la réhabilitation des blessés.



200 antennes médicales  
et 8 hôpitaux militaires



« Assurer le soutien santé des forces armées en tout lieu  
et en toute circonstance »

# Devenez chirurgien-dentiste



## Conditions d'accès

- Être de nationalité française ;
- Disposer d'un casier judiciaire vierge ;
- Avoir effectué sa journée d'appel (JAPD/ JDC) ;
- Être reconnu apte médicalement.

### ÉTUDIANTS :

- **Les concours sur épreuves sont ouverts aux étudiants en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année d'études odontologiques.** Vous suivez ensuite un double cursus (formation universitaire dans votre faculté d'origine et formation militaire à l'École de Santé des Armées). Rémunéré pendant vos études, vous intégrez un parcours d'Officier de carrière.

### DIPLÔMÉS :

- **Recrutement sur titres sous statut contractuel avec quelques possibilités de titularisation ultérieures**
- Être titulaire d'un diplôme d'État de docteur en chirurgie-dentaire ;
- Être âgé de moins de 60 ans.



## Les aspects pratiques et avantages

- **Formation militaire** initiale ;
- **Mobilité** géographique et professionnelle ;
- **Formations complémentaires spécialisées** tout au long de la carrière ;
- **Indemnités** et **primes** évolutives selon activités opérationnelles et composition familiale.
- 45 jours de congés par an ;
- Logement : **accès possible** au parc immobilier du ministère des armées ;
- Carte de **réduction SNCF** - 75% ;
- Carte **famille SNCF** -25% ;

## Nous contacter



[www.defense.gouv.fr/sante](http://www.defense.gouv.fr/sante)



[sante-armees.recrutement.fct@intradef.gouv.fr](mailto:sante-armees.recrutement.fct@intradef.gouv.fr)



Rendez-vous sur MyJobGlasses pour discuter avec un professionnel du Service de santé des armées.



Votre vie, notre combat